

PROVINCE DE QUÉBEC41^È LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 22 OCTOBRE 2014****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 22 octobre 2014*

Aujourd'hui, à seize heures quinze minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 2 Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance
- n^o 8 Loi modifiant le Code du travail à l'égard de certains salariés d'exploitations agricoles

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.